

20 octobre 2010

Proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 175 000 francs en faveur de la mise en place d'une fête visant à célébrer la nouvelle année en Vieille-Ville.

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

1. Préambule

La Fête du 31 décembre est une occasion de fête pour une grande partie de la population genevoise. En 2007 et 2008, les réjouissances du passage à l'an nouveau ont été organisées par des privés en Vieille-Ville. S'étant avérée déficitaire, la Ville de Genève a comblé le déficit qui s'élevait à hauteur de CHF 120'000.- par édition. En 2009, les organisateurs ont demandé la pérennisation de cette subvention, cette demande a été refusée par le Conseil administratif. Cette décision a conduit au désistement de l'organisateur privé et à l'annulation de la fête.

Le 23 mars 2010, le Conseil municipal s'est ému de cette absence de festivités et a demandé par voie de motion au Conseil administratif de mettre en place les démarches nécessaires à la mise sur pied d'une fête et ce dès le 31 décembre 2010.

La volonté du Conseil municipal était de :

- pérenniser une fête à succès ;
- valoriser la dimension intégrative et sociale d'un événement réunissant toutes les couches de la population ;
- faire rayonner Genève dans sa dimension internationale ;
- palier la déception des habitant-e-s de la Ville suite à l'annulation des festivités prévues en 2009.

Le mémorial de cette séance démontre clairement la volonté du Conseil municipal de mettre sur pied une fête à Genève qui permette de « fêter le passage de la nouvelle année de manière digne », d'offrir aux familles la possibilité de s'amuser et de « profiter des moments festifs », et de « provoquer l'enthousiasme de la population genevoise et mais également des touristes. ».

Le Conseil administratif, dubitatif quant à la nécessité pour une collectivité publique d'organiser les festivités liées au passage de la nouvelle année, mais ayant entendu les

arguments du Conseil municipal propose l'ouverture d'un crédit de CHF 175'000.- afin de mettre sur pied les festivités liées à la célébration du 31 décembre.

Par ailleurs, comme le rappelait une Conseillère municipale, cette fête doit être l'occasion de partager un « moment fraternel et empreint de solidarité ». Pour ce faire, il est proposé aux participant-e-s un geste de solidarité concrète (majoration de CHF 1.- encaissée sur chaque boisson vendue). Cet argent sera reversé aux associations travaillant avec les personnes les plus précarisées.

Le Service des relations extérieures est chargé de piloter le projet en collaboration avec le Département des finances et du logement.

2. Concept

Conformément à la volonté du Conseil municipal, le Conseil administratif vous propose une manifestation populaire et chaleureuse. Deux scènes sont installées : la première au Bourg-de-four, la seconde devant la Cathédrale Saint-Pierre.

Afin de répondre à la volonté de faire rayonner Genève dans sa dimension internationale, l'une des scènes est dévolue aux Musiques du monde.

3. Aménagement de la manifestation

- Lieu :
La célébration du 31 décembre a lieu sur la place du Bourg-de-four et devant la Cathédrale Saint-Pierre.
- Horaires :
Début de la célébration : aux alentours de 22h. Fin des festivités: 3 heures du matin.
- Scènes et coordination de la célébration :
Des scènes sont installées pour accueillir les différentes productions organisées. La société mandatée et la Ville de Genève sont les organisatrices de la manifestation. Afin de coordonner la mise en place et la programmation, il est opportun de recourir à un prestataire de services. Les diverses prestations fournies par les services municipaux sont facturées en prestations internes.

4. Financement

La mise en place du nouveau concept est budgétée à CHF 175'000.- comme suit :

Communication/décoration : CHF 50'000.-

Animations / cachets : CHF 45'000.-

Logistiques / divers : CHF 50'000.-

Prestataires de service : CHF 15'000.-

Divers / imprévus CHF 15'000.-

Total CHF 175'000.-

À noter que ce budget n'intègre pas les diverses prestations des services municipaux.

Conclusion

Au vu de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

Le CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 175 000 francs destiné à l'organisation de la Fête du 31 décembre.

Art 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2010 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2010, sur le centre de coût A004000 « Service des relations extérieures», nature comptable 318610 «Organisation / production d'événements».

